



académie
Bordeaux

éducation
nationale



MEMENTO - REOUVERTURE DU COLLEGE BOURRAN A l'usage des personnels, des élèves et de leurs parents Etape 2



CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les établissements scolaires, progressivement, à partir du 18 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le collège accueille en temps normal un peu plus de 600 élèves répartis dans 24 classes.

17 salles de classe vont être utilisées pour l'accueil **de tous les élèves**.

Chaque salle de classe accueille au plus 15 élèves (le groupe 1 ou le groupe 2 de chaque division). Cette partition ne sera pas modifiée, quel que soit le nombre de présents (pas de regroupement possible G1 et G2).

La constitution des groupes 1 et 2 correspond à la moitié de la liste alphabétique : ces groupes sont déjà connus des élèves.

Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement du collège Bourran **pour la phase 2 du déconfinement**.

Bonne lecture

C. Nayl

PLANNING DE RETOUR du 8 juin au 3 juillet

Lundi 8		Mardi 9		Jeudi 11		Vendredi 12	
8h30 5ème g1	9h30 6ème g1 6ème Segpa 16h00	8h30 5ème g2	9h30 6ème g2 5ème Segpa 16h00	8h30 3ème g1	9h30 4ème g1 17h00	8h30 3ème g2 3ème Segpa 5ème Segpa -> 12h30 16h00	9h30 4ème g2 17h00
Lundi 15		Mardi 16		Jeudi 18		Vendredi 19	
8h30 5ème g1	9h30 6ème g1 6ème Segpa 16h00	8h30 5ème g2	9h30 6ème g2 5ème Segpa 16h00	8h30 3ème g1	9h30 4ème g1 17h00	8h30 3ème g2 3ème Segpa 5ème Segpa -> 12h30 16h00	9h30 4ème g2 17h00
Lundi 22		Mardi 23		Jeudi 25		Vendredi 26	
8h30 5ème g1	9h30 6ème g1 6ème Segpa 16h00	8h30 5ème g2	9h30 6ème g2 5ème Segpa 16h00	8h30 3ème g1	9h30 4ème g1 17h00	8h30 3ème g2 3ème Segpa 5ème Segpa -> 12h30 16h00	9h30 4ème g2 17h00
Lundi 29		Mardi 30		Jeudi 2		Vendredi 3	
8h30 5ème g1	9h30 6ème g1 6ème Segpa 16h00	8h30 5ème g2	9h30 6ème g2 5ème Segpa 16h00	8h30 3ème g1	9h30 4ème g1 17h00	8h30 3ème g2 3ème Segpa 5ème Segpa -> 12h30 16h00	9h30 4ème g2 17h00

Prévoir une arrivée 15 mn avant le début des cours

UPE2A : -tous les jours de 9h30 à 16h00 sauf vendredi 9h30 à 12h30

Accueil enfants soignants et aux parents exerçant des missions de service public : tous les jours 9h30 à 16h00

ULIS : tous les jours 9h30 à 16h00

JOURNEE TYPE

Journée type - 9h30 à 16h00 6 ^{ème} et 4 ^{ème}	Journée type - 8h30 à 17h00 5 ^{ème} et 3 ^{ème}
<ul style="list-style-type: none">- arrivée 9h30- cours 9h30-12h30- pause 11h20-11h35- sortie des externes : 12h30- repas dans la salle : 12h 30-13h15- temps méridien extérieur : 13h15 - 14h00- cours de 14h00 à 17h00 (selon EDT)- pause 14h45-15h00- sortie à 17h00 (selon EDT)	<ul style="list-style-type: none">- arrivée 8h30- cours jusqu'à 11h30- pause 10h20-10h35- sortie des externes : 11h30- repas dans la classe de 11h30 à 12h15- temps méridien extérieur : 12h15-13h00- cours de 13h00 à 16h00 (selon EDT)- pause 13h45-14h00- sortie 16h00 (selon EDT)
<i>EDT : emploi du temps</i>	

PRINCIPES GENERAUX

Le collège a travaillé sur chacune des situations suivantes :

- ✓ Nettoyage/désinfection des locaux
- ✓ Sanitaires
- ✓ Accueil des élèves
- ✓ Salles de classe
- ✓ Gestion de la circulation des élèves et des adultes
- ✓ Gestion de la demi-pension
- ✓ Récréation
- ✓ Activités sportives
- ✓ Enseignements spécifiques: éducation musicale, arts plastiques, technologie
- ✓ Cas suspect ou avéré

Chacun de ces points a été travaillé à l'aune de cinq principes fondamentaux :

- ❖ **Le maintien de la distanciation physique**
- ❖ **L'application des gestes barrière**
- ❖ **La limitation du brassage des élèves**
- ❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **La formation, l'information et la communication**

Symptômes et personnes présentant des facteurs de risque

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants au collège. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires. Ils devront fournir un justificatif de leur médecin.

L'infirmière de santé scolaire du collège apporte expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19. Elle contactera individuellement les élèves dont le dossier médical indique qu'ils présentent des facteurs de risque connus.

A la demande du Principal, elle pourra procéder à distance, à des contrôles aléatoires de température corporelle.

L'application du principe de distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place permet de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, salle de classe, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels se forment par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux- mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge.

Le jour de leur rentrée, **dès la 1^{ère} heure de cours**, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

Dans ce cadre, chaque élève bénéficiera d'une information concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces. L'infirmière de santé scolaire et les professeurs de SVT apportent leur appui à cette information.



Hygiène, lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

L'utilisation d'une solution hydro-alcoolique personnelle est acceptée.

Le lavage des mains doit être réalisé, *a minima* :

- ☒ Avant de rentrer en classe,
- ☒ Après les récréations
- ☒ Avant et après le repas;
- ☒ Avant d'aller aux toilettes et après y être allé;
- ☒ Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué;
- ☒ Dès l'arrivée au domicile.

Points de vigilance

- Les échanges de manuels, de ballons, crayons ... sont interdits.
- Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et le collège doit être limité au strict nécessaire.
- Aucun dépôt d'objet « en consigne » à la vie scolaire.
- Salle des cartables fermée.
- Casiers métalliques non accessibles.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation par les professeurs et personnels de vie scolaire. **La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.** Ainsi le présent document pourra utilement être repris au domicile familial.

Le port du masque

➤ Pour les personnels

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers (AESH) pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement ou encore pendant la récréation (Professeurs, Assistants d'éducation). Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Le Conseil départemental de la Gironde fournit en masques ses personnels en contact direct avec les élèves : personnels d'entretien et de restauration.

➤ Pour les élèves

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté.

En particulier, il devra être porté par tout élève qui franchit le portail et ceci jusqu'à son arrivée en salle de classe.

Il est obligatoire dans tous les espaces de circulation (couloirs, escaliers), pendant les récréations et la pause méridienne à l'extérieur.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

En cas de présence d'une personne à risque dans le foyer, l'élève doit rester confiné.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants : un masque par demi-journée. Les masques en tissu, « maison » sont acceptés dès lors qu'ils sont conformes à la norme AFNOR :

<https://www.afnor.org/actualites/coronavirus-telechargez-le-modele-de-masque-barriere/>

L'arrivée et le départ du collège

Rappel : ils sont étalés dans le temps selon les niveaux :

6^{ème} et 4^{ème} : 9h30 – 17h00 selon emploi du temps

5^{ème} et 3^{ème} : 8h30 – 16h00 selon emploi du temps

Les élèves se rendent directement dans la salle de classe affectée ; ils utilisent l'escalier dédié à leur niveau pour la montée aux étages comme pour la descente.

Les changements d'emploi du temps et la salle dédiée seront consultables dans PRONOTE.

La salle de classe

- Une salle de classe accueille au maximum 15 élèves.
- Les salles de classe dédiées aux élèves de 6^{ème} / 3^{ème} et de 5^{ème} / 4^{ème} sont situées à des étages différents (2^{ème} étage et 3^{ème} étage). L'accès se fait par des escaliers distincts.
- Une salle de classe est occupée toute la journée par le même groupe et chaque élève conserve sa place sur laquelle son nom sera indiqué.
- Ce sont les professeurs qui se déplacent.
- Le professeur nettoie son poste de travail avant son départ pour le professeur suivant.
- La pièce est aérée avant l'arrivée des élèves, puis régulièrement dans la journée par les professeurs.
- Le professeur gère le flux sortant des élèves lorsqu'ils quittent la salle (récréation, fin des cours).
- Chaque salle de classe est désinfectée selon le protocole dédié soit le matin, avant l'arrivée des élèves soit après leur départ en fin d'après-midi).
- La porte de la salle de classe est maintenue ouverte
- Afin de limiter les opérations de manutention par les agents, pour les places non utilisées, les chaises sont maintenues en hauteur (retournées sur la table).

Demi-pension, régime de sortie, absences

Demi-pension :

Le repas des élèves demi-pensionnaires est fourni par le collège. Il est apporté aux élèves dans la salle de classe et consommé sur place : il est important de connaître le nombre d'élèves présents et de répondre à l'enquête dédiée qui est menée par les professeurs principaux.

L'élève nettoie sa table avant et après le déjeuner (lingettes fournies par le collège).
La surveillance est assurée par un assistant d'éducation.

L'élève apporte sa propre bouteille d'eau.

Aucun repas extérieur n'est accepté.

Les élèves externes regagnent leur domicile pendant la pause méridienne.

Régime de sortie

Les régimes 1, 2 et 3 prévus au règlement intérieur restent applicables.

Absences

Un registre des élèves présents est tenu à jour quotidiennement.

Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments

Les déplacements des élèves sont limités au strict nécessaire, organisés et encadrés par les assistants d'éducation.

Les récréations sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière ; en cas de météo défavorable, elles sont remplacées par des temps de pause en classe à la fin du cours.

Les cartables restent dans la salle de l'arrivée au départ des élèves.

INFORMATION DES PARENTS

LE PRESENT MEMENTO INFORME LES PARENTS QUANT AUX CONDITIONS DE RENTREE. Il est susceptible d'évoluer.

POINT SUR LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Pour tous les élèves les professeurs renseignent le cahier de texte numérique avec une grande précision, permettant aux élèves qui ne sont pas présents de réaliser le travail au domicile. Les professeurs poursuivent l'accompagnement à distance : classe virtuelle et/ou par des échanges via l'espace numérique de travail PRONOTE.

Les professeurs dispensés de présentiel pour des raisons médicales poursuivent le travail à distance avec leurs élèves.

--oOo--